



Convocation pour audition

Par nufnuf

Bonjour,

J'espère être au bon endroit si c'est pas le cas je m'en excuse.

J'aurais besoin d'aide, de conseil et de renseignement sur mes droits.

Alors voilà j'ai reçu une convocation il y a 5 jours avec comme motif obscure "affaire vous concernant" j'ai appelé le commissariat pour plus de détail et après une dur négociation en toute aimabilité de ma part j'ai obtenu un peu plus d'information. J'ai alors demandé a recevoir une autre convocation avec le motif donné par téléphone.

Je l'ai reçu et donc maintenant c'est une convocation pour audition.

Je dois m'y rendre lundi.

Voilà l'histoire j'ai entretenu une relation plus ou moins suivis avec un homme de mes 16 a 19 ans (j'en ai 21). Je ne suis plus en contact avec cet homme depuis un an.

Ce jeune homme étais disons un dealer/trafiquant de drogue (je sais pas quel est le terme le plus approprié).

Je me serais bien rendu a cette convocation sans faire d'histoire et j'aurais dit que je ne savais rien.

Sachant que c'est pas la première fois que je suis "entendu" (j'avais 17, dans une rue déserte alors que je rentrais chez moi, ca ressemblait plus a une tentative d'intimidation peu fructueuse d'après moi. Je doute de la légalité de cette discussion enfin bref).

Le truc c'est que je pourrais peut-être bien être impliqué dans les activités de ce jeune homme disons plus que moins.

Et pas seulement lorsque j'étais mineur.

J'ai vu, entendu et participé a des choses plus ou moins incriminantes.

J'ai peur que cette audition tourne a la garde a vue. J'ai supposé que si ils avaient des preuves ils seraient venu me chercher mais au téléphone et sur la nouvelle convocation on me demande de venir avec mes papiers dont mon passeport.

Je suis franco-américaine et je dois partir dans deux semaines au États Unis pour une durée indéterminée. Le voyage est prévu depuis un moment j'ai mon billet d'avion depuis 6 mois.

Concrètement ca pue nan? Ils peuvent me confisquer mon passeport?

Je devrais peut-être partir maintenant pour les États Unis nan? Techniquement une fois là haut je serais intouchable ou presque et puis bon c'est pas comme si j'avais tué quelqu'un ils feront pas de demande d'extradition pour une gosse qui pourrais hypothétiquement être utilir dans une affaire de trafic?

Les État-Unis extrade pas leur ressortissant de toute façon?

Nan parce que moi j'ai pas l'intention de parler de quoique ce soit a la police.

Ils ont pas voulu me dire si ils avaient incarcéré mon ex, ce serait possible vu la vitesse a laquelle ils sont allés?

Et puis j'ai mon avenir qui se joue j'ai une bourse pour une école de danse et si j'ai des ennuis je pourrais la perdre.

Vous pensez que je devrais mêler mon père à tout ça et donc son avocat? Je voudrais éviter il en à déjà vu de toutes les couleurs à cause de moi et j'aimerais bien me débrouiller et assumer mes conneries par moi même cette fois.

Oui l'idée de quitter le pays est une drôle de façon d'assumer je vous le concède.

Merci de vos réponses et du temps que vous m'accorderez.